

L'Action Communale face à la gestion des Risques Naturels

Alors que l'on dresse le bilan des dernières intempéries, force est de constater que le nombre de catastrophes naturelles s'intensifie depuis ces deux dernières décennies dans la zone méditerranéenne. Les inondations et les feux de forêts sont deux des risques les plus sensibles dans notre département.

Dans le contexte actuel, en prévision de la prochaine saison estivale, l'Association des Communes Forestières, en partenariat avec l'Association des Maires des Alpes-Maritimes et des Maires Ruraux, organise deux journées de formation et d'échanges sur le thème suivant :

« Quelles démarches et quels moyens pour l'application du débroussaillage obligatoire sur ma commune ? »

**le lundi 28 novembre 2011, de 9h45 à 17h00,
dans les locaux de la mairie de Peymeinade, salle du Conseil Municipal**

(Adresse : 11, boulevard du Général de Gaulle – 06530 Peymeinade – cf plan d'accès ci-joint)

Et

**le vendredi 2 décembre 2011, de 9h45 à 17h00,
Au Conseil Général, salle 25**

(Adresse : CADAM – Route de Grenoble - 06200 Nice – cf. plan d'accès ci-joint)

En effet, les conditions climatiques et les importantes surfaces forestières de notre département font des feux de forêt un risque important. La protection des personnes, des biens et de la Forêt est un enjeu majeur pour les élus, car ils sont les garants de la sécurité de leurs administrés.

Face aux feux, le moyen d'autoprotection le plus efficace reste le débroussaillage. Il est obligatoire dans les zones exposées et s'inscrit dans le cadre réglementaire du P.P.R.I.F. (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt). La loi rend responsables le maire et le préfet de son exécution (Obligations Légales de Débroussaillage – OLD) et prévoit des sanctions de contrainte encourues par les contrevenants.

Afin d'informer les élus sur leurs responsabilités et les moyens dont ils disposent pour encourager les administrés à la mise en œuvre du débroussaillage, ces deux sessions de formation seront animées par *François JOLICLERCQ, Chargé de Mission DFCI, URACOFOR ; Alain MONAVON, Responsable du pôle Forêt et Espaces Naturels à la DDTM ; Alain DEGIOANNI, Commandant opérationnel du SDIS 06 ; Philippe TRAN, Responsable DFCI, ONF 06/83 et par la COFORo6.*

Contacts Presse :

COFOR o6 : Aline CAU-TESTOUR, Tél. : 06 23 08 52 90 – Mail : alinetestour_coforo6@yahoo.fr

Association des Maires, Maires Ruraux o6 : Julia GUICHARD, Tél. : 06.11.77.30.38

URACOFOR : Isabelle DESMARTIN, Tél. : 04 42 65 78 14 – Mail : isabelle.desmartin@communesforestieres.org

Manifestation organisée avec le soutien financier et logistique